

1. *Débitrice:* **Kritter SA**, rue de la Confédération 15,  
1204 **Genève**
2. *Date de la négociation:* 26.10.2004
3. *Lieu des négociations:* 1200 Genève  
*Indication:* Le lieu et l'heure des négociations seront publiés. Il convient de signaler aux créanciers qu'ils peuvent exprimer leurs objections concernant le concordat aux cours de ces négociations.
4. *Remarques:* Le Tribunal de première instance, sis à Genève, Palais de Justice, place du Bourg-de-Four 1, salle B1, 2e cour, rez-de-chaussée, statuera en audience publique le mardi 26 octobre 2004 à 14.30 h, sur l'homologation du concordat proposé par: Kritter SA, élisant domicile en l'Etude de Me Jean-Yves Schmidhauser, avocat, place des Philosophes 8, 1205 Genève.  
Les opposants peuvent se présenter à cette audience pour faire valoir leurs moyens.  
Tribunal de première Instance de Genève  
1211 Genève 3  
(02471286)